

L'Agenda Local sur la Migration et le Développement Second Forum des Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement Document final Quito (2015)

*Les villes sont le niveau d'administration le plus proche des citoyens...
Les processus (d'intégration et de cohésion sociale) commencent au niveau du quartier,
du district et de la ville, dans les espaces publics, dans les écoles et dans le milieu de travail.
Déclaration de Barcelone, juin 2014*

I. Introduction : l'Agenda 2030 de l'ONU pour le Développement Durable

Le 25 septembre 2015, les Etats-membres des Nations Unies ont adopté le nouvel Agenda 2030 pour le Développement Durable en la forme d'Objectifs du Développement Durable (ODDs). Ceux-ci viennent remplacer et s'appuient sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) élaborés pour la première fois en 2000 comme normes pour la réduction de la pauvreté et des multiples privations. Fruit d'un processus approfondi de consultation, les nouveaux ODDs¹, qui concilient les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, sont plus larges, tant en nombre qu'en portée². Chacun d'entre eux contient des cibles détaillées explicitant la façon dont l'objectif doit être atteint, et des indicateurs qui déterminent si la communauté internationale remplit les objectifs escomptés.³

Conformément aux attentes, notre compréhension des facteurs impactant le progrès du développement a connu une importante évolution. Cela comprend, de façon significative, le rôle central joué par les villes dans la mise en œuvre de décisions de politiques publiques au niveau national dans tous les domaines, de l'économie, du social, de la santé, de l'éducation, de la culture et de la politique d'immigration. Les nouveaux Objectifs mondiaux du Développement Durables comprennent parmi eux un « **Objectif 11** » **dédié aux villes et aux établissements humains qui appelle à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »**.

La contribution des migrants – aussi bien internes qu'internationaux – a constitué un élément central de la croissance et du développement des pays – et de leurs villes respectives. La

¹ Ainsi que le Programme d'Action Addis Abeba sur le Financement du Développement et la Troisième Conférence Internationale sur le Financement du Développement

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.82&Lang=F

² Transformer notre monde : le Programme de Développement durable à l'horizon 2030

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F

³ Les ODDs et cibles sont intégrés et indissociables, par essence globaux et applicables à tous, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des politiques et priorités nationales. Les cibles sont globales et applicables universellement et c'est à chaque Etat qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. *Transformer notre monde : le Programme de Développement durable à l'horizon 2030*

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F

mobilité humaine internationale croissante a également soulevé de nouveaux défis pour les autorités locales. Les villes sont en première ligne pour l'intégration de nouveaux arrivants, et elles s'y prennent souvent sans le soutien ni les ressources nécessaires. Les villes ont dû adapter leurs services à une citoyenneté de plus en plus plurielle et diverse. Des écoles aux soins de santé, au logement et aux services sociaux, des services d'accueil aux processus de documentation et d'identification, des services pour l'appui aux petites entreprises, sans mentionner le travail humanitaire entamé par les villes avec des chiffres croissants de personnes déplacées de force de réfugiés urbains, les administrations locales ont connu une remarquable transformation au cours des dernières années. Qui plus est, les villes du monde entier sont des moteurs économiques qui stimulent la productivité et l'emploi en agissant comme des pôles d'attraction pour les migrants de tous niveaux de compétences.

En effet, bien que la migration ou la mobilité humaine n'aient pas été intégrés dans les OMDs originaux, la migration n'est plus, aujourd'hui, uniquement considérée comme étant un échec du développement ; il est aujourd'hui admis que la migration est étroitement liée au développement et à la croissance. ***Ainsi, les nouveaux Objectifs mondiaux du Développement Durable incluent plusieurs cibles en lien avec la migration, allant de : la réduction des coûts associés à la migration en faisant baisser les coûts des transferts de, fonds (Objectif 10 (Cible 10c)), la promotion des droits des travailleurs migrants (Objectif 8, (Cible 8)), la lutte contre la traite des êtres humains (Objectifs 5 et 16 (Cibles 2)), la promotion d'une meilleure gouvernance migratoire (Objectif 10 (Cible 7)), le transfert de compétence par des opportunités internationales d'éducation (Objectif 4 (Cible 4b)), et la génération de données par statut migratoire (Objectif 17 (Cible 18)).***⁴

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable sera complété et renforcé en ce qui concerne la promotion de l'inclusion dans les établissements urbains par le nouvel Agenda Urbain, qui sera adopté lors de la prochaine Conférence ONU Habitat III sur le logement et développement urbain durable (Quito, Equateur, 17-20 octobre 2016), où les problématiques liées à la discrimination et au respect de la discrimination occuperont une place de choix. Un point de référence clé pour la concrétisation de cet agenda ambitieux est l'application d'une approche attentive aux droits de l'homme et à la dimension du genre.

⁴ D'autres cibles des ODDs sont également pertinentes : - faire en sorte que tous aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base (Objectif 1 (Cible 4)), faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine et suffisante (Objectif 2 (Cible 1)), faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle et a des services de santé essentiels de qualité (Objectif 3 (Cible 8)), la mise en place d'une infrastructure de qualité et durable pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain (Objectif 9 (Cible 1)), améliorer l'éducation et la sensibilisation et renforcer les capacités d'adaptation aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat (Objectif 13 (cibles 1&3)).

With the financial support of the Swiss Agency for Development Cooperation (SDC)

II. Forum des Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement – Principes Fondateurs

Le point de départ du Forum annuel des Maires est la conviction partagée du fait que les migrations sont essentiellement positives, qu'il s'agit d'un phénomène urbain et que les villes sont le principal pôle d'attraction et moteur de changement.

La « Déclaration de Barcelone » approuvée le 19 juin 2014 par les villes participantes au Premier Forum des Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement : « exigent un traitement digne et respectueux pour toute la population indépendamment de son origine. » Elle précise que « les autorités doivent garantir les mêmes droits, devoirs et chances à toutes les personnes résidant sur un territoire ». Ajoutant: « un point de vue plus réaliste de la législation afin de minimiser l'exclusion et le nombre de personnes qui se trouvent légalement en situation irrégulière ». Ceci est en adéquation avec l'esprit du nouvel Agenda 2030 pour le Développement Durable dans lequel il est déclaré que : « Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. **Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective (ad sic) ».**⁵

La Déclaration de Barcelone a également appelé à « l'approbation de cadres légaux qui facilitent les processus d'intégration de tous les résidents dans nos villes ». Ce faisant, elle a souligné le besoin « d'actions marquantes contre la discrimination et face à l'augmentation du discours xénophobe et raciste que l'on détecte dans certaines parties du monde ». ⁶

En outre, la Déclaration de Barcelone a souligné la nécessité que les villes soient mieux « entendues » et a ce qu'elles aient « un certain poids pour prendre des décisions sur les politiques migratoires », appelant « la communauté internationale » à « prêter attention aux politiques locales d'intégration et que l'on considère les villes comme des acteurs clé dans les processus de délibération et de prise de décisions lors de l'élaboration des politiques migratoires ». Les villes ont insisté sur le besoin de: « sources de financement (supplémentaires) des politiques d'intégration et d'accommodement de la diversité au niveau local ».

Porté par ces principes, le Forum de Barcelone a généré un processus au grand potentiel de création d'une dynamique de mobilisation des gouvernements locaux et acteurs concernés.⁷

⁵ Transformer notre monde : le Programme de Développement durable à l'horizon 2030
http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F

⁶ Ce rôle crucial des autorités municipales et des gouvernements locaux dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est liée avait déjà été souligné dans le Document Final de la Conférence d'Examen de Durban. Déclaration et Programme d'action de Durban, adopté lors de la Conférence mondiale contre le Racisme en 2001, para. 142.

⁷ Cela est reconnu dans document de travail d'ONU Habitat III sur « La Migration et les Zones urbaines » (en anglais)

With the financial support of the Swiss Agency for Development Cooperation (SDC)

Agenda Local Quito sur la Migration et le Développement (2015)

Nous, rassemblés à Quito pour le Second Forum des Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement, souhaitons souligner le rôle important des villes dans leur façon d'aborder les questions pratiques liées à la migration et au développement, et celle de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable au bénéfice des migrants et de leurs familles, pour promouvoir la croissance inclusive et durable, l'intégration et l'emploi, et pour les citoyens en général afin de n'abandonner personne. Nous nous engageons à la réalisation des 17 Objectifs du Développement Durable (ODDs) d'ici 2030 afin de se consacrer aux causes profondes de la pauvreté et au besoin universel de développement pour tous, y compris à la promotion et à la protection de la prospérité et au bien-être des migrants.

Renforçant les principes énoncés dans la Déclaration de Barcelone (2014), une compréhension plus visible et explicite du rôle joué par les administrations locales dans la mise en place du nouvel Agenda 2030 pour le Développement Durable peut mener à une meilleure inclusion et cohérence politique dans les processus de prise de décisions en termes de migration aux niveaux national, régional et mondial. En outre, le partage de bonnes pratiques et études pertinentes entre les villes, y compris à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire, peut aider à améliorer la façon dont les villes répondent à une citoyenneté urbaine plus diverse.

Champs d'action

Action 1 : Rendre les villes inclusives

La communauté internationale a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir des sociétés inclusives (ODD 11, 16), tenant compte de l'égalité des genres et, la mise en capacité des femmes et des filles (ODD 5), et des opportunités pour la jeunesse. Elle appelle à l'éradication de la pauvreté extrême pour tous les peuples et partout, à garantir que toutes les femmes et tous les hommes, en particuliers les plus pauvres et vulnérables, puissent jouir de droits égaux et de ressources économiques ainsi que de services de base (ODD 1), ainsi que pour la mise en place de services et mesures de protection sociale appropriés à l'échelle nationale et pour tous. Les autorités locales jouent un rôle central déterminant dans la garantie d'une inclusion en termes de développement économique local et d'accès aux systèmes d'assistance sociale et aux services de bases, lesquels constituent tous des prérequis fondamentaux à l'inclusion des migrants – qu'ils soient en situation régulière ou non.

http://unhabitat.org/wp-content/uploads/2015/04/Habitat-III-Issue-Paper-2_2_Migration-and-Refugees-in-Urban-Areas-2.0.pdf

With the financial support of the Swiss Agency for Development Cooperation (SDC)

Les politiques publiques des villes doivent être non discriminatoires, stimulant et promouvant l'inclusion sociale, économique, politique et culturelle pour tous, sans distinction d'âge, de sexe, d'invalidité, de race, d'ethnicité, d'origine, de religion ou de statut économique ou de tout autre statut (ODD 10). Tous les migrants doivent bénéficier d'une identité juridique unique, dont l'enregistrement des naissances (ODD 16)⁸ sans distinction de statut socio-économique.

Etant donné que les devoirs des résidents sont en constante évolution, la planification urbaine et les politiques doivent sans cesse prendre en considération l'accès à : une alimentation saine, nutritive et suffisante toute l'année (ODD 2) ; l'eau potable et à un coût abordable (ODD 6) ; un logement adéquat et approprié (ODD 11) ; des établissements scolaires viables (ODD 4)⁹ ; des opportunités d'emploi¹⁰ ; et des soins de santé (ODD 3).

Les politiques publiques, systèmes et programmes élaborés par les villes en vue de protéger les droits des enfants conformément à la Convention des Droits de l'Enfant négligent souvent les enfants et les mineurs non-accompagnés affectés par la migration. Garantir que les politiques de l'enfance intègrent une dimension liée aux besoins des enfants de migrants, et aux enfants « abandonnés » par la migration de membres de leur famille, peut réduire les inégalités entre ces enfants et les autres (ODD 10). En effet, les autorités locales, en coopération avec les autorités régionales et nationales doivent apporter un soutien spécifique aux mineurs jusqu'à ce qu'ils atteignent leur majorité afin de s'assurer qu'ils ont accès à un logement, à une éducation et à des services de santé, y compris des soins psycho-sociaux selon les besoins.

L'accès des migrants au processus d'élaboration des politiques sectorielles est un élément important. Cet accès doit être possible pour toutes les étapes de la migration : migrants de retour, émigrants, immigrants etc. L'ODD 16 garantit une prise de décision adaptée, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux, et plaide pour des institutions inclusives à tous les niveaux. Cela implique également que les migrants et leurs familles soient organisés, tant dans les communautés d'origines que de destination de sorte qu'ils aient une voix aux processus de gouvernance locale et nationale. Des voies légales doivent exister afin que les migrants puissent détenir un droit de vote (au moins aux élections locales et régionales).

Action 2 : Assurer la sécurité des villes

Les considérations de sécurité pour les migrants doivent être prises dès le moment où les frontières sont traversées. Celles-ci comprenant jusque la vulnérabilité et l'exploitation sur le lieu de travail et la traite des personnes ainsi que les détenus. Une protection doit aussi être

⁸ Concernant les populations déplacées de force, voir « Déclaration du Brésil : un Cadre pour la Coopération et la Solidarité Régionale pour un Renforcement de la Protection Internationale des Réfugiés, et Population Déplacées et Apatrides en Amérique Latine et Caraïbes », Brasilia, 3 décembre 2014 <http://www.refworld.org/pdfid/5487065b4.pdf>

⁹ Ibid

¹⁰ Ibid

garantie pour réduire le racisme et la xénophobie. Tandis que la communauté internationale s'est engagée à assurer la sécurité des villes et des politiques de migration sécurisée (ODD 11 et 10 respectivement), elle exige également la réduction significative et partout dans le monde de toutes les formes de violence et des taux de mortalité qui y sont associés (ODD 16), l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles dans la sphère publique et privée, en particulier la traite et de l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation (ODD 5), et de mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants (ODD 16).

L'ODD 8 appelle à un plein-emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi qu'à la défense des droits des travailleurs, à la promotion de la sécurité sur le lieu de travail et à assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. A cet égard, les villes devraient s'engager à l'éradication du travail précaire, non pas en l'interdisant, mais en stimulant la productivité et l'accès à de meilleurs emplois pour les migrants.

Action 3 : Favoriser des villes résilientes et durables

Les villes sont confrontées aux défis d'un déplacement accru pour cause de conflit, de catastrophes naturelles, et de changement environnemental. Répondre aux besoins des personnes déplacées de force est un des défis majeurs de demain. L'ODD 11 appelle à réduire le nombre de personnes touchées par les catastrophes, avec un accent mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.¹¹

La planification urbaine doit aussi inclure un plan de gestion des arrivées soudaines et massives de personnes déplacées, de situations de réfugiés prolongées, de réduction des risques de désastre, ainsi que des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'ODD 11 appelle également à promouvoir des mécanismes pour renforcer les capacités de planification et de gestion effectives en lien avec le changement climatique, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les communautés locales et marginalisées. Ces efforts doivent comprendre la garantie d'une législation urbaine qui réduirait la construction de logements et de quartiers dans les zones inondables.

La résilience est aussi cruciale dans la gestion de la rapide croissance urbaine en générale, qu'elle soit due à l'arrivée de différentes sortes de migrants dans les villes ou à la croissance inhérente de la population urbaine. Il est donc nécessaire de soutenir la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et d'aider à la réduction de leur exposition et leur

¹¹ (La définition de "personnes vulnérables" du para. 23 inclut les réfugiés, les déplacés et les migrants) "Transforming our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development".
<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

vulnérabilité aux événements extrêmes dus au climat et a d'autres chocs ou désastres d'ordre économique, social et environnemental (ODD 11). L'anticipation des dynamiques migratoires et le traitement de la migration par des politiques et des plans à l'échelle urbaine augmentera la durabilité des mesures de gouvernance.

Action 4 : Garantir l'accès à la santé pour tous

La prévention et les traitements doivent être facilement accessibles, tenir compte des spécificités culturelles et disponibles dans la langue des migrants. L'ODD 3 appelle à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Une couverture des services de soins, qui soient de qualité et abordables, doit être fournie aux migrants indépendamment de leur statut. L'ODD 3 appelle également à donner accès à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable pour tous types de soins dans les villes (avec une attention particulière portée à la santé maternelle, de la famille et des populations âgées). Pour ce faire, il est important que des financements adéquats et bien gérés soient dédiés à un accès à la santé universel.

Action 5 : Garantir l'accès de tous à une éducation de qualité

L'ODD 4 met l'accent sur un accès universel à une éducation de qualité menant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces. Des douzaines de villes se sont engagées à garantir un accès aux services des immigrants, sans qu'ils n'aient à craindre de détenir ou non de documents relatifs à leur statut. Toutefois, de nombreux enfants de migrants et de réfugiés n'ont pas accès à un enseignement scolaire de qualité ou, du fait d'un manque de ressources et d'un besoin de travailler, ne le suivent pas. Il convient de mettre en place des mécanismes garantissant aux enfants un accès à l'éducation, et un environnement leur permettant d'aller à l'école. L'ODD 4 appelle à faire en sorte que les enfants, y compris ceux en situation vulnérable, aient accès à tous les niveaux d'éducation. En outre, il fixe comme objectif de fournir à tous un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et inclusif tandis que ses cibles insistent sur la mise à disposition d'enseignants qualifiés.

Une telle éducation doit tenir compte des spécificités culturelles. Afin de faciliter l'inclusion sociale et de contribuer à la lutte contre la xénophobie, des cours de langue basiques et adaptés aux différents âges devraient être accessibles à tous âges afin d'éliminer les barrières de la langue. Les autorités locales doivent également mettre en œuvre des campagnes pour le « vivre ensemble » et la diversité dans les écoles ainsi que pour les jeunes populations migrantes et non-migrantes.

Les villes travaillent aussi avec des établissements d'enseignement supérieur publics et privés, ce qui facilite le transfert des compétences en encourageant la mobilité internationale des⁷

With the financial support of the Swiss Agency for Development Cooperation (SDC)

étudiants. L'ODD 4 appelle à augmenter le pourcentage mondial de bourses d'études offertes aux pays en développement pour financer la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur. La reconnaissance des compétences et des certifications constitue aussi un élément important pour que les migrants puissent accéder à des emplois correspondant à leurs qualifications.

Action 6 : Promouvoir le développement humain et la prospérité économique

La migration a contribué de façon positive au développement des villes et des grandes zones métropolitaines dans le monde, du fait, notamment, qu'une majorité de migrants sont en âge de travailler et comblent, avec un appui adéquat, les pénuries de main-d'œuvre et favorisent l'entrepreneuriat. La mobilité humaine crée de la diversité, laquelle devient, en retour, un atout pour faire des villes des espaces plus riches et compétitifs et plus prospères (Déclaration de Barcelone). En effet, bien que les migrants soient souvent perçus comme faisant partie de la catégorie des personnes vulnérable, il convient de ne pas oublier que nombre d'entre eux sont des acteurs du développement et de la transformation sociale autant dans les pays d'origine que ceux de destination.

Les villes jouent un rôle important dans la création d'emplois, offrant généralement plus d'opportunités d'emploi digne et de meilleurs salaires, accessibles même aux plus vulnérables. Leur rôle est donc critique pour le développement économique local inclusif et durable. Concernant la planification, les autorités locales, avec l'implication de la société civile, des universités et du secteur privé, jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration de programmes de développement participatifs, le renforcement de capacités, la révision, et la mobilisation de ressources, parmi d'autres. La planification du développement économique local et sa mise en œuvre peut également soutenir la mobilité rurale-urbaine. Dans le même ordre d'idées, les villes peuvent servir à mettre en capacité les femmes venant de sociétés traditionnelles et plus restrictives. En effet, le développement humain est contingent de l'accès à un travail décent pour tous. Cela étant également valable pour les migrants en situation irrégulière (ODD 8).

En outre, les villes représentent un environnement favorable (physiquement, socialement, économiquement) pour maximiser l'impact de la migration sur le développement local. Cela implique souvent de promouvoir des échanges entre les communautés migrantes et diaspora, d'encourager l'entrepreneuriat, de faciliter les échanges culturels, d'établir des partenariats avec les associations de migrants, etc. Les administrations des villes agissent comme intermédiaires entre la diaspora et l'industrie. L'ODD 9 portant sur l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation invite les Etats à promouvoir le développement d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement. Dans la mesure où la diaspora joue et continuera à jouer un rôle important dans ce processus, les administrations des villes sont « les » partenaires clés pour favoriser les résultats du développement dans les communautés d'origine. Cela s'explique parce que les villes favorisent une base pour la productivité de migrants et le 8

With the financial support of the Swiss Agency for Development Cooperation (SDC)

développement des compétences, et d'échanges culturels, ce qui peut aussi s'appliquer à d'autres villes et régions. Elles le font souvent par le biais de collaborations avec la diaspora, les chambres de commerce, le secteur privé, ainsi que d'autres acteurs.

En outre, les villes peuvent et parviennent à favoriser des conditions propices à la réduction des coûts supportés par les migrants (qui incluent les coûts des transferts de fonds). L'ODD appelle à faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %. Les villes sont aussi des acteurs cruciaux de la promotion de l'intégration et de l'éducation financière des migrants par leur collaboration avec le secteur bancaire et financier, leur offrant des formations, des évaluations commerciales et en les accompagnant dans leurs activités d'entrepreneuriat.

Dernier point, mais non des moindres, étant données les implications des générations futures, il est primordial de créer de l'espoir et des opportunités par un investissement dans la jeunesse et d'endiguer la vague migratoire. L'ODD 8 appelle à une réduction substantielle de la proportion des jeunes sans emploi, éducation ou formation d'ici 2020. Le renforcement du capital humain par la garantie de la mise en capacité, de l'éducation et de l'emploi des jeunes aidera les pays à récolter un dividende démographique qui aura pour résultat de sortir des populations de leur situation de pauvreté et l'élévation du niveau de vie.

Action 7: Œuvrer pour une mise en œuvre planifiée et bien encadrée des politiques d'immigration

Les organismes responsables de la gestion des flux migratoires ont tendance à prendre des décisions sans tenir compte de leur impact au niveau local. Cela peut aboutir, parfois, à des décisions générant l'exclusion et la ségrégation au niveau local, ainsi qu'à des décideurs locaux mis en difficulté dans l'exercice de leurs responsabilités (Déclaration de Barcelone). Bien que les administrations des villes n'aient pas de contrôle sur les politiques d'immigration, elles sont les principales forces dans leur mise en œuvre et dans l'élaboration de réponses efficaces aux défis qu'impliquent des flux conséquents de migrants et réfugiés.

Ainsi, une plus grande coordination est nécessaire à tous les niveaux de gouvernement et entre tous les secteurs. Les maires et représentants municipaux doivent avoir voix aux discussions sur les politiques nationales de migration et prendre l'initiative de formuler des politiques en lien avec l'intégration des immigrants. Cela inclut l'incorporation de la migration comme facteur important de la planification urbaine durable, la planification du développement et la planification sectorielle, ainsi qu'une meilleure coordination inter-institutionnelle au niveau municipal sur les questions de migration. A cet égard, l'instauration d'institutions sous-nationales ou régionales, telles qu'une commission sur la migration et le développement au rôle de coordination régionale, peut être un atout.

9

With the financial support of the Swiss Agency for Development Cooperation (SDC)

L'ODD 10 appelle à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. De telles politiques doivent inclure des considérations spéciales pour les enfants de migrants. Des mesures systématiques doivent être prises en vue d'éviter et de remédier à la ségrégation spatiale et sociale en termes de logement, d'emploi et de sphère sociale, entre les natifs et les migrants.

Certaines villes disposent déjà d'une riche expérience dans ce domaine laquelle pourrait grandement bénéficier à d'autres moins exposées à ces sujets. Les réseaux de villes tels que le Forum (mondial) des Maires peuvent favoriser un meilleur partage de connaissances, le dialogue et les partenariats entre les villes, et servir à piloter des projets fondés sur de bonnes pratiques et ainsi contribuer à des villes plus inclusives.

Action 8 : Promouvoir la citoyenneté globale et la valorisation de la diversité culturelle

Pour qu'elle soit fructueuse, une stratégie de gestion de l'intégration et de la diversité doit parvenir à influencer la perception du public sur la migration et les migrants, et entretenir une image positive de son impact potentiel sur les pays de destination et d'une migration bien gérée. La pièce maîtresse du puzzle d'une bonne planification et gestion des politiques migratoires réside dans le rapport des villes à la diversité. Etant donné que les migrants urbains remettent en question et contribuent à la redéfinition des identités urbaines et à la promotion de la cohésion sociale, ils doivent pouvoir jouer un rôle actif dans l'élaboration de telles stratégies.

De nombreuses villes ont adopté des mesures et initiatives politiques telles que : le recrutement inclusif et diversifié du personnel municipal ; une communication positive orienté sur le communal (plutôt que des messages segmentés) ; une diffusion régulière et soutenue par l'organisation des célébrations, des cérémonies citoyennes ; la collaboration avec les médias locaux pour aller à l'encontre des stéréotypes, la désignation de boucs émissaires et les préjugés sur les immigrants ; l'ajout de sujets sur les cultures – traditions et contributions aux programmes scolaires ; l'encouragement de la recherche sur les autres cultures au niveau secondaire ; la mise en place de « journées culturelles » à l'école ; l'incitation à porter des tenues traditionnelles et invitation des représentants de la diaspora à s'exprimer ; l'organisation de festivals ethniques pour la communauté ; l'offre de petits cours d'initiation aux langues aux fonctionnaires des gouvernements locaux et aux citoyens afin de les familiariser aux fondamentaux de la langue parlée par les immigrés ; l'investissement dans les arts comme secteur de contribution positive où la diversité peut s'épanouir ; et la promotion de communications/institutions multilingues.

L'ODD 4 requiert le développement des connaissances et compétences nécessaires à la promotion du développement durable, y compris à travers la promotion de l'éducation aux ODD

With the financial support of the Swiss Agency for Development Cooperation (SDC)

droits de l'homme, à la culture de la paix et à la non-violence, à la citoyenneté globale et à la valeur de la diversité culturelle et à la contribution que peut apporter la culture au développement durable. La notion de citoyenneté mondiale a été reconnue durant le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (GFMD) en octobre 2015 à Istanbul, où certains participants ont mis l'accent sur le besoin d'intégrer le concept de migration en tant que condition humaine inhérente aux programmes scolaires en vue de favoriser la compréhension de ce phénomène universel et naturel. Des efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel mondial doivent venir compléter les initiatives d'éducation.

Action 9: Promouvoir l'Etat de droit, l'accès égal à la justice, la responsabilité et la transparence

Les migrants font souvent l'objet de multiples formes de discrimination dans de nombreux domaines. Leur accès au recours juridique devant les tribunaux peut être limité. De plus, ils sont souvent sous-informés ou mal informés de leurs droits. L'information publique est au cœur des efforts pour que les migrants soient bien renseignés sur leurs droits et sur les risques de la migration, et plus particulièrement si celle-ci est illégale. Des campagnes d'information doivent aussi cibler la population nationale afin de s'assurer de la compréhension par le public des droits des migrants et de réduire les cas où leurs droits pourraient être bafoués, et y impliquer une coopération avec les associations de la diaspora (syndicats, patronats) et autres acteurs pertinents.

L'ODD 16 met l'accent sur la promotion de l'Etat de droit et de l'accès égal de tous à la justice. Il appelle à la promotion et à la mise en œuvre de lois et politiques non-discriminatoires afin de protéger les libertés fondamentales et de garantir un accès public à l'information.

Les villes doivent augmenter leurs efforts dans la détection et la punition des crimes haineux et appliquer une tolérance-zéro envers la discrimination raciale et la xénophobie. Les travailleurs juridiques et sociaux doivent être formés pour travailler avec les communautés de migrants et dans la langue parlée par les principales populations de migrants ou pouvoir recourir aux services de traduction nécessaires à la facilitation de leur travail. Chaque effort doit être effectué pour rompre les barrières linguistiques. Les services légaux légitimes sont aussi une composante importante pour éviter que les migrants ne soient victimes de fraude.

L'ODD 16 insiste également sur l'instauration d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. L'ODD 10 appelle à assurer l'égalité des chances et à la réduction des inégalités de revenus notamment par la suppression des lois, politiques et pratiques discriminatoires et par la promotion d'une législation, de politiques et d'actions appropriées à cet égard.

Action 10 : Délivrer une protection effective aux personnes déplacées de force, y compris les réfugiés

Le flux sans précédent de réfugiés traversant les frontières et de personnes déplacées, sans domicile au sein de leur propre pays, exige une réponse coordonnée pour faire face à cette situation. La planification et la gestion de la migration et du déplacement est cruciale dans la promotion de la ville productive, inclusive, résiliente et durable. Œuvrer pour des solutions durables implique des réformes dans l'admission des politiques et programmes pour garantir le respect des droits de l'Homme et la provision de services de base aux migrants, ainsi que des politiques et programmes qui soient complets pour agir sur la cause fondamentale de la migration dans les pays d'origines.

Les gouvernements locaux doivent être impliqués de façon systématique dans la gouvernance humanitaire et plus particulièrement dans la gestion des flux de personnes déplacées de force.

Les solutions présentées doivent contribuer à la réduction des écarts en termes de développement et humanitaires surtout dans l'identification des solutions de développement durable telles que l'accès au travail pour les réfugiés. Plus vite les personnes déplacées de forces sont en mesure de trouver du travail, plus vite elles peuvent contribuer en termes matériels, et d'autres manières à leur nouvel espace ainsi réduisant les obligations fiscales pour les villes d'accueil.

Action 11 : Construire une base de connaissance dans les villes sur la migration

Des indicateurs pertinents à l'échelle globale, régionale, nationale et locale seront un élément central de la mise en œuvre des ODD laquelle dépendra de solides données en termes de migration. L'ODD 17 appelle à la mise à disposition d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire (*ad sic*), handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques pertinentes selon les contextes nationaux et locaux. Ceci revêt d'une importance toute particulière au niveau local où, bien que les ressources et les savoir-faire manquent souvent, la proximité des acteurs locaux avec leurs territoires offre un grand potentiel d'amélioration des données. La collecte systématique des données à ce niveau permettrait des approches plus adaptées qui tiendraient compte des contextes locaux uniques pouvant exister au sein de régions d'un même pays.

L'usage du suffrage traditionnel, de sondages et données d'enregistrement ainsi que de données en temps réel comme celles générées par téléphone portable et via les réseaux sociaux pour compléter les systèmes statistiques conventionnels et renforcer la responsabilité à tous les niveaux sera essentiel. De plus, l'obtention de perceptions émanant des plus petites unités d'analyse grâce à une cartographie SIG sera cruciale afin d'identifier les populations vulnérables, dont les migrants, pour s'assurer qu'ils ne soient pas exclus. En outre, les12

With the financial support of the Swiss Agency for Development Cooperation (SDC)

sondages au niveau sous-national peuvent également fournir une bonne compréhension des défis auxquels les villes sont confrontées. Enfin, la base de connaissance pourrait aussi incorporer des données de type qualitatif sur le bien-être des migrants et qui donneraient la voix aux migrants eux-mêmes, ainsi que l'élaboration de bases de données portant sur les bonnes pratiques des villes dans le monde. Les villes pourraient promouvoir, sur la base de ces données, l'établissement ou le renforcement de systèmes de révision endogène pour le suivi, l'élaboration et un retour sur les politiques publiques et la mise en œuvre de programmes.

Les organisations internationales travaillant sur la migration doivent également rassembler leurs différentes expertises pour promouvoir une approche plus intégrale et cohérente de la migration et du développement. Les réseaux existants de connaissances peuvent prendre la forme de plateformes pour la collecte de connaissances, la promotion de la mise en commun des connaissances, le renforcement de capacités et la mise en réseau au sein des villes et autres autorités locales et régionales.

Texte provisoire élaboré par C. Thouez, sous la direction de la Ville de Quito, et commentaires de la part de l'ICMD, la Banque mondiale et la KNOMAD Initiative Spéciale sur le Renforcement des Capacités, l'UNITAR, le FNUAP, UNU, l'UNESCO, l'UNICEF, le HCR, et l'OIM. Le texte tient également compte des nombreux apports reçus de la part de représentants de gouvernements locaux et régionaux et de membres de la société civiles, d'universitaires, de centres de recherches et de partenaires de développement lesquels ont été compilés par le biais de consultations mondiales menées via le « M4D Net » de l'ICMD, en octobre 2015. L'Initiative Conjointe pour la migration et le développement (ICMD) est un programme mis en œuvre par le PNUD en partenariat avec l'OIM, le CIF-OIT, le HCR, l'UNITAR, le FNUAP, et l'ONU Femmes, et financé par la Commission Européenne et l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération.

Objectifs du Développement Durable

Extrait du Préambule :

Nous considérons que l'élimination de la pauvreté constitue le plus grand défi mondial et une condition indispensable à la réalisation du développement durable. Nous sommes résolus, d'ici 2030, à éliminer la pauvreté une fois pour toutes ; à combattre les inégalités ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles ; à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée et au partage de la prospérité.

Nous promettons de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective. Nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les composantes de l'économie et de la société.

Objectif 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Objectif 2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif 3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif 5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Objectif 6	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
Objectif 7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
Objectif 8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Objectif 9	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Objectif 10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
Objectif 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Objectif 12	Établir des modes de consommation et de production durables
Objectif 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Objectif 14	Conserve and sustainably use the oceans, seas and marine resources for sustainable development
Objectif 15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Objectif 16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
Objectif 17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser